ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détention

Question écrite n° 18282

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur la proposition de loi n° 845 fixant le régime des armes et munitions, dont le titre est désormais ainsi rédigé : « Proposition de loi relative à l'acquisition et à la détention des armes à feu ». Lors des débats parlementaires du 29 mai 1998 à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a fait connaître son intention de déposer, après concertation avec les partenaires intéressés, un projet de loi tendant à refondre la législation sur les armes et ce d'ici à la fin de l'année. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage d'inscrire la discussion de la proposition de loi précitée à l'ordre du jour du Parlement.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le Gouvernement entend effectivement déposer au Parlement un projet de loi tendant à refondre la législation sur les armes d'ici la fin de l'année 1998. La proposition de loi relative à l'acquisition et à la détention des armes à feu, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 29 mai 1998, pourrait alors être soumise à une discussion commune avec le projet de loi précité.

Données clés

Auteur : M. Jean Rigal
Circonscription : Aveyron (2e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18282
Rubrique : Armes
Ministère interrogé : relations avec le Parlement
Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4539
Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5459